



Section Fédérale des O. Sociaux

LOI IMMIGRATION :

Une attaque contre les droits des étrangers et contre la Sécurité Sociale !

La loi immigration adoptée le 19 décembre s'en prend aux étrangers, cherche à diviser les travailleurs et à renforcer la précarité des plus fragiles.

C'est un tournant dangereux qui remet profondément en cause nos principes d'égalité et de solidarité.

En s'attaquant aux droits des allocataires étrangers par le conditionnement désormais du versement des allocations familiales et des APL à un délai de présence en France, elle constitue une offensive majeure contre la Sécurité sociale et ses fondements.

En effet, elle remet en cause un principe essentiel de cette dernière : les droits aux prestations sont liés uniquement à la cotisation et en aucun cas à une condition de nationalité ! C'est ce qui est établi par l'article 5 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales : « Les travailleurs étrangers remplissant les conditions visées à l'article 2 ci-dessus sont assurés obligatoirement **dans les mêmes conditions que les travailleurs français** ».

Si cette Sécurité est dite « sociale », c'est parce qu'elle est l'expression de la solidarité des travailleurs. La Sécurité sociale repose sur un principe simple depuis sa création en 1945 : chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins.

Cette loi signifie donc un véritable basculement, une rupture avec les principes historiques de la Sécurité sociale.

Elle résonne avec le projet présenté en 2023 par Gabriel Attal, alors ministre des comptes publics, de fusionner la carte vitale et la carte nationale d'identité pour, là encore, lier droit à la Sécurité sociale et nationalité.

Elle s'inscrit par ailleurs dans une logique de destruction de la Sécurité sociale déjà incarnée en particulier par les LFSS (Lois de Financement de la Sécurité Sociale) qui mettent en place des mesures d'économies incompatibles avec son fonctionnement.

La Sécurité sociale a été conquise par les travailleurs. Elle est leur bien le plus précieux et s'appuie sur la solidarité entre les générations, les malades et les bien-portants, les travailleurs français et étrangers.

Parce que nos Fédérations défendent cette institution pied à pied, elles exigent le retrait immédiat de la loi immigration !

RETRAIT DE LA LOI IMMIGRATION !

Paris, le 22 janvier 2024